



## Isolement d'une salariée avec conflit

Par **Kimmye**, le **10/04/2015** à **17:47**

Bonjour

Je suis salariée dans une auto école qui dispose de 2 agences qui ont été rachetée en juillet 2014.

Je suis en conflit avec le nouveau dirigeant suite à de nombreuse erreur constatées que je lui ai communiquées à de nombreuse reprise.

Je lui ai fait part ces erreurs en lui adressant un courrier avec accusé de réception. Sans nouvelles de sa part j'ai saisi les prud'hommes.

Depuis le 09 mars 2015, je n'ai plus aucun outil afin d'effectuer correctement mon travail, mon employeur à modifier les codes d'accès de certain sites utiles pour les taches quotidiennes et je n'ai plus le planning.

Je suis isolée et n'ai plus de contact avec la première agence.

Je ne sais pas comment faire afin de sortir de cette situation.

Puis je dire que je suis victime d'harcèlement moral ou non.

Merci de votre écoute et de votre aide.

Cordialement .

Par **alterego**, le **10/04/2015** à **20:24**

Bonjour,

Des "erreurs" ne veulent rien dire si vous n'apportez aucune autre précision.

Il y a, aussi, une manière de faire part à son employeur des erreurs qu'il pourrait commettre. Comment les lui avez-vous présentées, vous seule et lui savez.

Harcèlement ? Ce mot est tellement employé à tort et à travers que ce ne sont pas les informations que vous nous donnez qui permettent d'apprécier.

Cordialement

Par **Kimmye**, le **11/04/2015** à **16:17**

Bonjour

Il s'agit d'erreur constatée sur mes bulletins de salaire depuis le mois d'octobre 2014 concernant mes jours de congés acquis et pris en août 2014.

J'ai effectuée des heures supplémentaires au mois de décembre 2014 et janvier 2015 heures qui a ce jours ne m'ont pas été payées. J'ai envoyer un courrier avec accuser réception à mon employeur afin de lui faire part des erreurs que j'ai constaté, ce courrier est revenu à mon domicile.

Je ne sais pas le mot terme harcèlement moral est le bon terme a utilisé dans la situation dans laquelle je me trouve actuellement mais je n'ai plus d'outils de travail je suis isolée par rapport à l'autre entreprise. Je passe mes apres midi à ne rien faire. Je n'ai aucun contact avec eux, je n'ai pas de nouvelles concernant les élèves qui sont inscrit dans l'agence dans laquelle je travaille et qui doivent se déplacer à l'autre agence concernant leurs examens ou heures de conduite.

Les élèves inscrit dans mon agence doivent se déplacer dans l'autre agence afin de prendre leurs heures de conduite, et je ne peux pas mettre a jours leurs dossiers sur le nombre d'heure de conduite effectuer par les élèves car je ne suis pas au courant de qui conduit.

Cordialement.